

## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

**Réunion**: électronique du mardi 3 septembre 2024

**Présidente** : M DELPIERRE.

**Présents**: MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

\_\_\_\_\_

### **DOSSIER 1:**

HERICOURT SG - FOUGEROLLES du 01/09/2024 en Départemental 1.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District. L'équipe d'Héricourt Sg ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à HERICOURT SG pour en porter le bénéfice à FOUGEROLLES, score : HERICOURT SG = 0 ; FOUGEROLLES = 3.

Amende : 50€ à Héricourt Sg.

\*\*\*\*

# Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- <u>Journée du 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2024</u> :

Non transmission FMI dans les délais :

Val de Saône (Départemental 2)

Amende : 10€

\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance **François FIDON** 

La Présidente, Claire DELPIERRE

#### **RAPPELS AUX CLUBS:**

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

\*\*\*\*

### <u>RAPPEL</u>:

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.